

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**

**SEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SSÉANCE DU 25 JANVIER 2024**

§ -----

**Nombre de Conseillers** : - En exercice : 44 - Présents : 35 - Procurations : 8

**Rappel des dates** : Convocation : 18/01/2024 - Affichage : 18/01/2024

Le vingt cinq janvier deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Connerré sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie		Donne pouvoir à Mme ASSE-ROTTIER- 25/01/2024	
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud		Donne pouvoir à Mr CHARPENTIER-24/01/2024	
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël		Donne pouvoir à Mr FOUQUET-25/01/2024	
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine		Donne pouvoir à Mr GODEFROY- 25/01/2024	
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles		Donne pouvoir à Mr FLOQUET- 19/01/2024	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	X		
	CHATEAU Françoise	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette			X
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial		Donne pouvoir à Mr COURTABESSIS- 25/01/2024	
	MIGNOT Claude		Donne pouvoir à Mme LEMEUNIER -22/01/2024	
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves		Donne pouvoir à Mr PINTO -25/01/2024	

Madame Claudia DUGAST est élue secrétaire de séance.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20240126-2024\_008-DE  
en date du 07/02/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024\_008

**Objet : Recrutement d'un poste en renfort temporaire sur les moyens généraux de catégorie B à temps complet pour une durée de 12 mois.**

**Création d'un poste non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité (Article L. 332-23 1° du code général de la Fonction Publique)**

### **Délibération n° 2024-008**

M. Le Président rappelle au Conseil communautaire que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. Le Président précise au Conseil communautaire qu'en raison du départ du DGS de la collectivité, inhérent à sa demande de mutation, qui interviendra le 16 février prochain, et dans l'attente du recrutement de son/sa remplaçant(e), la Directrice du Pôle ressources - DGA de la collectivité, assurera l'intérim.

Aussi pour faire face à cet accroissement temporaire d'activité, M. le Président propose de recruter par voie contractuelle pour une durée de 12 mois, à compter du 1er février 2024, un renfort temporaire sur les moyens généraux à temps complet sur un poste non permanent (Article L. 332-23 1° du code général de la Fonction Publique).

Les missions suivantes lui seront confiées :

- Préparer les séances des bureaux et conseils communautaires en collaboration avec la direction générale, les élus et les services concernés :
  - Rédiger ou valider les rapports à soumettre à l'examen des instances
  - Préparer des supports de présentation
  - Rédiger les comptes-rendus, les délibérations, et s'assurer de leur caractère exécutoire
  - Tenir les registres réglementaires ;
- Rédiger les principaux actes administratifs de la collectivité ;
- Assurer un rôle de conseil juridique, d'alerte et de contrôle pour sécuriser la prise de décision des services de la collectivité, la Direction générale, les élus ;
- Contrôler préalablement les actes juridiques ;
- Gérer les contentieux et pré-contentieux.

### **Le Conseil communautaire,**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 , L332-8 et L332-23 1° ,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent de rédacteur pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison des motifs sus-cités,

### **Après en avoir délibéré :**

- **Crée** un emploi non permanent relevant du grade de rédacteur pour effectuer les missions de renfort en moyens généraux suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail à temps complet (35/35ème), pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.
- **Dit** que la rémunération sera fixée par référence au cadre d'emploi des rédacteurs, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux

charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12 ;  
– **Charge** Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,  
Fait à Montfort-le-Gesnois, le 26 Janvier 2024,

Le Président,  
André Pigné

